Choix TD L3 pour devenir Juriste d'entreprise

Par **Lana1809**, le **16/09/2017** à **10:21**

Bonjour,

Actuellement en L3 à Lille, je souhaite devenir juriste d'entreprise potentiellement à l'international et je ne sais pas quoi choisir en TD en effet j'hésite entre le droit social, commercial et le civil.

Quel choix serait le plus judicieux d'après vous ? Je pense m'orienter vers un M1 droit des affaires après cette année... et j'ai déjà pris le droit civil en matière à TD en L1 et L2.

Merci d'avance,

Par **Xdrv**, le **16/09/2017** à **11:12**

Bonjour, le droit civil sera toujours essentiel dans une branche du droit privé. C'est en quelque sorte la base.

Après tout dépend de vous, si vous voulez être juriste d'entreprise à vocation RH mieux vaut choisir le droit social.

Si vous visez plutôt juriste d'entreprise commerciale mieux vaut le droit commercial.

Ceci-dit en master droit des affaires vous aurez normalement du droit commercial mais pas forcément de droit social. Je vous conseillerai donc de choisir le droit commercial en TD pour être "préparé" plus ou mois à approfondir en master cette matière

Par **Lana1809**, le **16/09/2017** à **11:17**

Merci pour votre réponse, j'ai 2 matières à choisir en TD sur 5 au total, donc je suis sûre pour le droit commercial, mais je reste indécise entre le civil et le social sachant que le social me plaît davantage. J'ai surtout peut d'être désavantagée en master si je ne prends pas le droit civil en TD en L3, pensez-vous que les TD de civil en L3 ont une grande importance pour le reste de mon cursus ?

Merci d'avance

Par **Xdrv**, le **16/09/2017** à **11:52**

Et bien moi en TD de civil, en L3, c'était du droit des sûretés. Pour le droit des affaires il me semble que cette matière est essentielle

Par **Lana1809**, le **16/09/2017** à **11:57**

Donc entre td civil / commercial et commercial / social, vous me conseilleriez davantage le choix civil / commercial ? Pour une éventuelle orientation en master droit des affaires (si possible à l'international) ou un master de droit privé

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/09/2017** à **12:02**

Bonjour

En effet, le duo civil/commercial me semble le plus approprié.

Par **Lana1809**, le **16/09/2017** à **15:38**

Et commercial / social ? Pensez-vous que ce choix me fermerait des portes au niveau du master et pour le futur ?

Par **Xdrv**, le **16/09/2017** à **16:10**

C'est pas que ça vous ferme des portes. Même si en TD vous prenez escrime et poterie vous pourrez quand même aller en master mais vous serez moins à l'aise dans certaines matières

Par **Nemo1799**, le **16/09/2017** à **19:03**

Bonsoir Lana,

Vos TD de civil, c'est du Régime général des obligations, des sûretés ? ou autre chose ?

Par **Lana1809**, le **16/09/2017** à **19:06**

Droit des sûretés

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Nemo1799**, le **16/09/2017** à **19:09**

Pour le coup, à mon avis, le droit des sûretés est vraiment indispensable, et trop complexe pour ne pas l'approfondir en TD. Je vous conseille également de prendre Sûretés et commercial.

Par **Lana1809**, le **16/09/2017** à **19:18**

D'accord, merci pour vos réponses, je vais donc choisir droit civil et commercial en td :)

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés